137483

CANTON DE VAUD

COMMUNE DE SAVIGNY

Addenda au Plan d'extension partiel « La Branche » du 8 mars 1974



Situation 1 : 1'000
et règlement

Savigny, le 15 avril 2013

Dossier présenté par
R. JOURDAN SA, ing.-géomètre officiel, Rte de Mollie-Margot 1, **1073 SAVIGNY**
Tél. : +4121 9463063 - E-mail : info@jourdansa.ch

Approuvé par la Municipalité de Savigny
dans sa séance du 10 juin 2013

Le Syndic : J.-Ph. Thuillard — La Secrétaire : I. Sahli

Visa :

Soumis à l'enquête publique
du 28 juin au 29 juillet 2013

Au nom de la Municipalité
Le Syndic : J.-Ph. Thuillard — La Secrétaire : I. Sahli

Visa :

Adopté par le Conseil communal de Savigny
dans sa séance du 7 octobre 2013

La Présidente : — La Secrétaire :

Approuvé préalablement par le Département compétent.

Lausanne, le 15 NOV. 2013

La Cheffe du Département :

Mis en vigueur le : 15 NOV. 2013

RÈGLEMENT

Article 1

Le règlement du Plan d'extension partiel « La Branche » mis en vigueur le 8 mars 1974 est modifié comme suit à l'intérieur du périmètre de l'addenda définit sur le plan.

Chapitre IV : Zone atelier

Article 11 — Cette zone est destinée à la construction d'ateliers dépendants du Centre de pédagogie curative de l'Association La Branche.

Les activités et constructions prévus dans cette zone comprennent la garde d'animaux.

Article 11a — Les constructions seront réalisées de manière groupée afin de garantir un tout cohérent et une utilisation mesurée du sol.

Article 14 — La surface construite ne peut excéder $^1/_3$ de la surface de la zone atelier.

Article 16 — La hauteur au faîte est de 11.00 m au maximum.

Article 17 — La couleur et l'aspect des toitures seront en adéquation avec les toitures existantes.

La pente sera comprise entre 15° et 30° (26 % et 56 %).

Article 2

Dès son entrée en vigueur, le présent addenda du plan d'affectation partiel « La Branche » et son règlement abrogent toutes dispositions contraires décidées antérieurement. La date de mise en vigueur figure sur la page titre du présent document.

LEGENDE

Projet

- Périmètre addenda au PEP « La Branche »
- Zone d'ateliers

Zone du PEP « La Branche » du 8 mars 1974, à titre indicatif

- Périmètre PEP « La Branche »
- Zone de construction La Branche
- Zone de verdure
- Zone agricole

SITUATION

Coordonnées moyennes: 546'560/155'930



PROPRIETAIRE

Parcelle 708 — Propriété de l'Association « La Branche » — surf.totale 120'298 m2

Etabli sur la base des données cadastrales.
Fond cadastral certifié conforme selon art. 5b RATC
Savigny, le 7 octobre 2013

R. Jourdan SA
Ing. géomètre officiel
Rte de Mollie-Margot 1
1073 SAVIGNY
+4121 7812731
info@jourdansa.ch